

COMMENT FAIRE ?

Etape 1

Prescription médicale formulée comme suit :

- « faire pratiquer 12 à 15 séances de réhabilitation pour troubles cognitifs ou troubles de mémoire ou maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée, par une Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile »
- Prescription faite par un médecin généraliste, un neurologue, un gériatre...

Etape 2

Première évaluation au domicile réalisée par l'Ergothérapeute du service.

Etape 3

Validation de l'admission qui est ensuite prononcée par l'Infirmière Coordinatrice de l'Equipe Spécialisée.

CONTACTEZ-NOUS POUR TOUS RENSEIGNEMENTS



12 rue Henrionnet
08400 Vouziers
Tél. : 03.24.30.71.33
esad.vouziers@ch-ghsa.fr



GHSA_juillet 2022



Equipe
Sécialisée
Alzheimer à
Domicile

SOUTIEN AUX
PERSONNES
DESORIENTEES
ET AUX AIDANTS

LE SERVICE

Le GHSA propose l'intervention de son Equipe Spécialisée Alzheimer :

- Intervention du lundi au vendredi sur prescription médicale
- 12 à 15 séances sur une durée de 3 mois
- Prise en charge à 100% dans le cadre de l'assurance maladie
- Soins d'accompagnement et de réhabilitation auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée

NOS MISSIONS

- Conseiller, éduquer et prévenir la personne malade et son entourage
- Solliciter et renforcer les compétences et les savoir-faire dans des situations de vie quotidienne
- Renforcer l'estime de soi, la communication verbale et non verbale
- Soutenir l'aidant principal

A l'issue des séances, un relais est initié par l'équipe vers d'autres professionnels et un bilan final est envoyé au médecin prescripteur.

ECOUTE
RESPECT
CONFIANCE

POUR QUI ?

Il s'adresse aux personnes dont la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée a été diagnostiquée :

- **à un stade léger ou modéré de la pathologie**
- **pouvant faire l'objet d'une intervention de réhabilitation (capacité de mobilisation, d'attention, de compréhension...)**

L'ESAD est agréée pour servir le canton de Vouziers.